

Section 3 : termes de référence (TDR)

Etude de préfiguration du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo

1. Contexte et Justification :

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains ont décidé de créer le 16 novembre 2016 à Marrakech, en marge de la COP22 à l'initiative de Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, trois commissions parmi lesquelles la Commission Climat du Bassin du Congo présidée par la République du Congo.

Toujours en marge de la COP22, le Président de la République du Congo proposait la création d'un fonds bleu pour le Bassin du Congo.

Le Fonds a pour objectifs de mobiliser les ressources nécessaires, auprès des Etats, des contributeurs et investisseurs, en vue du financement de la mise en œuvre des programmes et projets concourant au développement durable et à la promotion de l'économie bleue dans son champ d'intervention.

La République du Congo a organisé à Oyo dans le Nord du Congo, en mars 2017, une Conférence Ministérielle de lancement du Fonds Bleu, couronnée par la signature d'un Mémoire d'entente pour la création dudit fonds.

Le Mémoire d'entente portant création du Fonds Bleu a été signé le 09 mars 2017 par les Etats suivants : Angola, Burundi, Congo, Cameroun, Gabon, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Royaume du Maroc, Tchad.

En octobre 2017, Brazzaville a accueilli la Conférence des Ministres de l'Environnement et des Finances de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) sur l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et l'adoption de la Position Commune de la CEEAC et la CAE face à la COP23.

La conférence d'octobre 2017 de Brazzaville a débouché sur l'adoption de plusieurs outils d'opérationnalisation de ces deux instruments, la commission climat du bassin du Congo et le fonds bleu pour le bassin du Congo, et d'une déclaration Ministérielle, assortie d'une feuille de route dont le suivi de la mise en œuvre relève de la responsabilité des membres du Comité régional ad hoc, composé des points focaux F2BC des pays membres et des délégués sous régionaux de la société civile du Bassin du Congo, sous la supervision de la conférence ministérielle.

L'une des recommandations de la déclaration de Brazzaville était l'appel fait au Royaume du Maroc, à travers le 4C (Centre de Compétences en Changement Climatique) pour qu'il apporte son appui nécessaire pour la mise en œuvre du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, notamment rechercher des financements nécessaires à la réalisation de l'étude de préfiguration du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.

2. Vision stratégique :

La création du Fonds Bleu ne prend sa dimension que si elle est inscrite dans une vision stratégique en fournissant des réponses tangibles à la question de la mise en place d'un modèle de croissance durable des pays du bassin et notamment à travers une planification du financement de projets structurants pour doter les pays du bassin du Congo d'un plan de développement économique ambitieux, répondant à deux enjeux cruciaux :

- La transition climatique du bassin du Congo, aux fins de supporter l'accélération de la mise en œuvre des CDN des pays dudit bassin signataires de l'accord d'entente d'Oyo.

- ❑ La transformation économique du bassin du Congo en vue de protéger le second poumon écologique mondial et le 4ème réservoir de biodiversité de la planète en transformant une mono-économie fondée sur l'industrie du bois qui génère la déforestation, en une économie décarbonée et diversifiée.

3. Objectifs :

L'étude de préfiguration du Fonds Bleu pour le bassin du Congo vise à :

Objectifs stratégiques

- ❑ Analyser les conditions institutionnelles, techniques, juridiques, fiscales et financières et d'établir des recommandations en vue d'aassurer l'opérationnalisation du fonds dans un calendrier et un cadre opérationnel optimum pour tous les acteurs concernés.

Objectifs de Développement

- ❑ Estimer et gérer les besoins de financement de la croissance dans les domaines éligibles pour déterminer le budget à mobiliser par le F2BC en fonction des séquences qui conduisent à l'émergence des pays membres.

Objectifs opérationnels

- ❑ Collecter, analyser et restituer les attentes, contraintes et objectifs des acteurs de l'ensemble des pays engagés par le Mémoire d'entente d'Oyo ainsi que les acteurs institutionnels, économiques, industriels et associatifs associés concernés.

3.1. Les composantes de l'étude

L'étude de préfiguration du Fonds Bleu pour le bassin du Congo devra produire les éléments suivants :

Composante 1

- ❑ Le plan d'investissement du F2BC des pays du bassin du Congo qui présentera un pipeline de projets.

Composante 2

- ❑ Le véhicule financier et notamment sa forme juridique, son modèle d'abondement, sa capitalisation (en adéquation avec le plan d'investissement) et sa localisation. Les questions fiscales devront également être analysées notamment sur la question de la taxation des plus-values du capital pour les investisseurs privés.

Composante 3

- ❑ La gouvernance politique et stratégique avec la structuration de la gouvernance et l'élaboration des macro-processus de pilotage et de reporting associés, la comitologie et les facteurs de la stratégie du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.

Composante 4

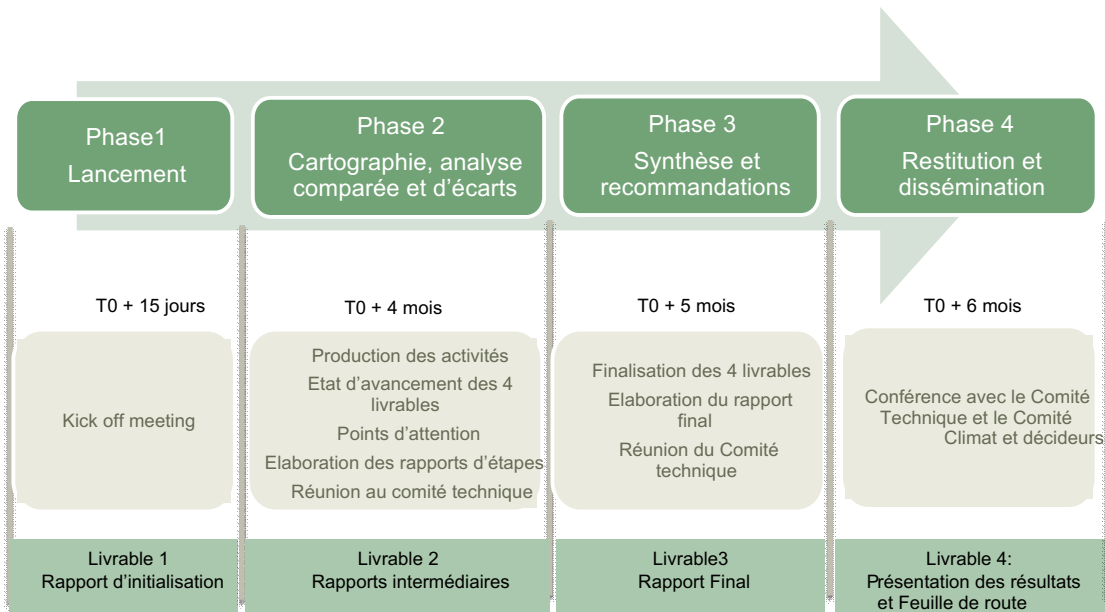
- ❑ La gestion opérationnelle du Fonds Bleu par l'analyse, au regard des choix sur les trois premiers livrables, et en particulier sur le mode opératoire du véhicule financier recommandé, en vue d'une gestion rigoureuse, transparente et en conformité juridique et fiscale.

Les éléments d'analyse produits devront s'inscrire dans une logique inclusive et multilatérale ainsi que de démontrer un ancrage profond aux pays du bassin du Congo.

3.2. Le calendrier de l'étude

La réalisation de l'étude de préfiguration du Fonds Bleu pour le bassin du Congo portera sur une période de 6 mois, à compter de la date de signature du contrat (T0). Cette période se décomposera en 4 phases :

- La phase 1: d'initialisation – (T0 + 15 jours)
- La phase 2: Cartographie – Analyses compares et d'écarts (T0 + 4 mois)
- La phase 3: Synthèse et recommandations: (T0 + 5 mois)
- La phase 4: Présentation finale des résultats: (T0 + 6 mois)



4. Etendue des services du BET

Le bureau d'étude devra, au fur et à mesure de l'avancement de l'étude, présenter dans chacun des livrables à produire un état des lieux des résultats de ses travaux :

Composante 1: Le plan d'investissement

Cette composante comprend les activités suivantes :

- Inventaire des projets d'investissement existant, notamment ceux de la NDCs, en cours de préparation et futurs dans les pays concernés, en liaison avec les enjeux de la Commission Climat du Bassin du Congo.
- Analyse de maturité des projets et hiérarchisation des projets selon une grille d'analyse méthodologique et d'indicateurs de performance proposée par le BET.
- Etablissement d'un pipeline de projets structuré par typologie d'acteurs et de projets par pays et à l'échelle du bassin du Congo.
- Mise en place d'une méthodologie de suivi du pipeline de projets en vue de sa mise à jour sur la base de l'intégration de nouveaux projets et de l'évolution de la maturité des projets existants.
- Stratégie de mobilisation des nouveaux projets.
- Estimation budgétaire du Plan d'Investissement.

Composante 1 : 3 jours de missions de terrain.

Composante 2: Le véhicule financier

Cette composante inclut l'analyse des options de véhicules financiers envisageables pour porter le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo. Les hypothèses identifiées tiendront compte des attentes, contraintes et objectifs des pays du bassin du Congo, des institutions concernées ainsi que des enjeux stratégiques et opérationnels du F2BC. Elle intégrera par ailleurs les éléments structurants suivants :

- Les modèles de véhicules
- La capitalisation
- La localisation
- Le modèle juridique
- Les cibles d'investisseurs
- Les types d'investissements
- La stratégie d'investissement
- La performance recherchée
- Les indicateurs proposés
- Les modes de reporting
- Les impacts économiques et sociétaux attendus

Le bureau d'étude établira une cartographie des instruments et initiatives existantes, les qualifiera et analysera les complémentarités et axes éventuels de collaboration envisageables.

Le bureau d'étude établira des recommandations sur la base d'un benchmarking en proposant des scénarios en pointant les avantages, inconvénients, risques et opportunités générés par chacun d'entre eux.

Composante 3: La gouvernance

Cette composante portera sur la définition, la structuration et l'établissement de recommandations pour le système de gouvernance du Fonds. Elle traitera par ailleurs les éléments structurants suivants:

- Modèle de Gouvernance du F2BC
- Instances de Gouvernance du F2BC
- Cadres réglementaires
- Comitologie du F2BC
- Composition des différentes instances de gouvernance
- Règles de gouvernance.

Le bureau d'étude établira des recommandations sur la base d'un benchmark visant à établir des scénarios pointant les avantages, inconvénients, risques et opportunités générés par chacun d'entre eux.

☐ **Composante 4: La gestion opérationnelle**

Cette composante portera sur la définition, la structuration et l'établissement de la gestion opérationnelle du F2BC au regard des options recommandées dans les composantes 1, 2 et 3.

Les recommandations seront établies sur la base d'un benchmark visant à établir des scénarios pointant les avantages, inconvénients, risques et opportunités générés par chacun d'entre eux.

Les recommandations établiront un mapping des personnes morales suggérées pour assurer la gestion opérationnelle ou / et la liste des profils requis pour composer l'équipe de gestion opérationnelle du F2BC. Composante 2,3 et 4 : 5 jours de missions de terrain.

5. Livrables attendus et délais de remise

Le bureau d'étude (BET) aura à réaliser chacune des missions citées plus haut, chacune faisant l'objet d'un livrable séparé selon les détails ci-dessous :

☐ La phase d'initialisation – Juin 2018

Livrable 1 : Le rapport d'initialisation

Le bureau d'étude établira un rapport d'initialisation de l'étude qui sera présenté et validé lors du kick off meeting. Ce rapport inclura les éléments suivants :

- La méthodologie proposée couvrant les quatre composantes de l'étude
- Les points d'attention
- Les livrables
- Le calendrier d'exécution
- Les équipes d'experts dédiées
- L'organisation et la gestion du contrat
- Le contrôle qualité
- La gestion des risques
- Le budget

Le Kick off meeting sera organisé dans les 15 jours qui suivent la contractualisation.

☐ La phase Cartographie – Analyses comparées et d'écarts :

Livrables 2 : Les rapports Intermédiaires

Le bureau d'étude établira à :

- T0 + 2 mois (Août 2018) : les premiers rapports intermédiaires relatifs aux composantes 1 & 2 correspondant au plan d'investissement et au véhicule financier.

Les premiers rapports intermédiaires seront présentés au comité technique de pilotage de l'étude pour validation. Lors de la réunion de validation, le comité technique de pilotage de l'étude statuera sur le scénario à retenir et qui sera développé davantage dans le deuxième rapport intermédiaire.

- T0 + 4 (Octobre 2018) : le deuxième rapport intermédiaire relatif aux composantes 2, 3 et 4 correspondant au véhicule financier, sa structure de gestion opérationnelle et son système de gouvernance.

Le deuxième rapport intermédiaire sera présenté au comité technique de pilotage de l'étude pour validation.

- ☐ La phase 3 : Synthèse et recommandations: Novembre 2018

Livrable 3 : Le Rapport Final

Suite à la validation des rapports intermédiaires, le bureau d'étude établira à T0 + 5 mois le rapport final de la mission qui présentera les travaux et résultats de l'étude dans ses quatre composantes ainsi qu'un résumé pour les décideurs (10-15 pages) présentant les points saillants des résultats de l'étude et de ses livrables.

- ☐ Présentation finale des résultats (début décembre 2018)

Livrable 4 : Présentation PowerPoint du Rapport Final et Feuille de route pour l'opérationnalisation du fond.

Le bureau d'étude présentera la restitution finale des résultats de l'étude ainsi que la feuille de route pour l'opérationnalisation du fonds aux décideurs.

Tous les livrables feront l'objet d'une version provisoire et d'une version définitive après validation, en 20 exemplaires sur format papier et sur clé USB. S'agissant du livrable 3 « le Rapport Final », un résumé pour décideurs devra être réalisé par le bureau d'étude. Une présentation sous forme PowerPoint et une feuille de route pour l'opérationnalisation du fonds accompagneront ce résumé.

Il est impératif que le résumé pour décideurs ainsi que la présentation PowerPoint soient lisibles aisément, aussi bien par le gouvernement, les parties prenantes et le grand public. Il est donc recommandé que le bureau d'étude veuille à éviter les redondances dans le texte et à souligner, à chaque fois que nécessaire, les messages clés à retenir. Le fond aussi bien que la forme des livrables sont ainsi importants. Pour les livrables 1, 2 et 3 les documents sont à fournir :

- Les livrables 1 et 2 sont à fournir en langue française, en vingt (20) exemplaires et sur une clé USB (20 unités).
- Le rapport final et le résumé pour décideurs sont à fournir en langues française et anglaise, en trente (30) exemplaires et sur des clés USB (20 unités).
- Présentation PowerPoint et la feuille de route en langue française et anglaise, sur clé USB (20 unités).

Par ailleurs le bureau d'étude devra organiser 5 réunions de pilotage de la mission dont les dates et le lieu, seront précisées par le Maître d'ouvrage. Ces réunions sont les suivantes :

- Le Kick off meeting (30 participants)
- 3 Comités de pilotage (30 participants)
- Restitution finale de l'étude (100 participants)

6. Qualifications requises

Le bureau d'études devra démontrer son expérience dans les domaines suivants :

- La réalisation d'études similaires
- La finance climat
- Les instruments financiers
- Le changement climatique et le développement durable

- La gestion de projets complexes, dans une logique multilatérale et inclusive
- La connaissance du contexte de la région.

En plus, il doit prouver qu'il dispose des personnes ressources en nombre suffisant et dotés de la formation, de l'expérience et des compétences requises pour effectuer la mission. Elles devront à cet effet démontrer une bonne capacité à communiquer oralement et par écrit, en français et en anglais.

Pour cela, le bureau d'études fournira les CV des experts qu'il compte affecter à la mission, accompagnés de leurs références personnelles.

Le bureau d'étude devra présenter une équipe d'expert dont 50% employés depuis plus d'un an au sein du BET. Ceci garantira la non volatilité des compétences, la qualité des travaux et l'atteinte des objectifs de la mission.

Le maître d'ouvrage estime que pour réaliser la mission dans les meilleures conditions, le bureau d'étude devra mobiliser à minima:

1. Un chef de projet, disposant des qualifications suivantes:

- Diplôme d'études supérieures
- Au moins 15 ans d'expérience dans la gestion de projets complexes, à l'échelle multilatérale, combinant acteurs de haut niveau publics et privés.
- Expérience avec les milieux investisseurs institutionnels et privés.
- Forte expérience dans la gestion et le financement de portefeuilles de projets.
- Expérience souhaité/ou connaissance dans la finance climat, les marchés carbone, les mécanismes MBI et les systèmes MRV.
- Connaissance et compréhension des structures de marché - en particulier les questions de compétitivité dans les secteurs / sous-secteurs visés, les politiques sectorielles associées, les cadres réglementaires et les instruments existants pour les mettre en œuvre dans les pays concernés par le périmètre de la mission.
- Expérience de la conduite de projets d'infrastructures, de technologies et de services aux collectivités territoriales.
- Très bonne capacité à communiquer oralement et par écrit, en français et en anglais.

2. Un expert finance « véhicules financiers », disposant des qualifications suivantes :

- Doctorat ou diplôme d'études supérieures en sciences économiques, finance ou équivalent.
- Au moins 10 ans d'expérience dans les domaines de la création, la levée de fonds et la gestion de véhicules financiers, type fonds d'investissements
- Expérience dans les domaines de la fiscalité, si possible avec la double expérience dans le secteur public et le secteur privé.
- Très bonne connaissance et capacité de mobilisation des milieux investisseurs institutionnels et privés.
- Très bonne capacité à communiquer oralement et par écrit, en français et en anglais.

3. Un expert juridique « véhicules financiers », disposant des qualifications suivantes :

- Diplôme en droit ou équivalent
- Au moins 10 ans d'expérience dans les domaines de la création, la levée de fonds de véhicules financiers, type fonds d'investissements
- Bonne capacité à communiquer oralement et par écrit, en français et en anglais.

4. Un expert « Finance climat », disposant des qualifications suivantes :

- Doctorat ou diplôme d'études supérieures en ingénierie, en sciences environnementales ou équivalent.
- Au moins 10 ans d'expérience avérée dans le domaine du changement climatique, notamment en matière d'adaptation et d'atténuation.
- Expérience avérée dans la finance climat, les marchés carbone, les mécanismes MDP et NAMA, systèmes MRV, bilans carbone et les évaluations des bilans carbone. Une expérience internationale est fortement souhaitée.

- Très bonne capacité à communiquer oralement et par écrit, en français et en anglais.

5. Un expert « Environnement et développement durable », disposant des qualifications suivantes :

- Doctorat ou diplôme d'études supérieures en sciences de l'environnement ou équivalent
- Au moins 10 ans d'expérience en gestion et préservation des écosystèmes naturels, environnement, biodiversité, climat et développement durable.
- Bonnes connaissances des politiques de l'environnement, du changement climatique, des enjeux de l'accord de paris.
- Une expérience internationale en Afrique problématique Africaine et sous région bassin du Congo
- Bonne capacité à communiquer oralement et par écrit, en français et en anglais.

S'il le juge nécessaire, le bureau d'étude pourra proposer une liste d'expert additionnelle.